

Séance du 27 avril 2021

Sont excusés ce soir : François Duperrex, Colin Karlen et Patrick Tschudin

Sont absents : Colin Rayroud et Jean-Pierre Urweider

28 conseillers sont présents

A l'ordre du jour :

- 1) Procès-verbal de la séance du 16 février 2021
- 2) Communications du bureau
- 3) Communications de la Municipalité
- 4) Demande de crédit complémentaire pour le PA Communal
- 5) Demande de crédit pour la réalisation du sentier didactique dans la forêt des Arses
- 6) Demande de crédit pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts secteur
« Le Crêt – Garage du Vanil »
- 7) Demande de crédit pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts secteur
« Chemin des Poses – chemin des Coursions à la Cotze »
- 8) Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucunes remarques il sera suivi comme présenté.

1) Procès-verbal de la séance du 16 février 2021

Aucun conseiller émet une remarque ou une question, il est donc passé au vote et accepté à l'unanimité

2) Communications du bureau

Courrier adressé à la Municipalité concernant la 5G, M. Reichenbach en parlera au point 3.

Lecture de la lettre de M. Jean-François Mottier, qui assurait un résumé de nos séances dans le journal local.

Pour des raisons de santé, ce dernier se voit contraint de quitter le Pays d'Enhaut et ne pourra de ce fait plus assurer sa tâche.

Le président émet une pensée particulière pour M. Mottier et informe que cette tâche est reprise depuis maintenant 2 séances par Mlle Alice Jaquillard.

En vue de la nouvelle législature, les nouveaux élus ont reçu un courrier les invitant à la séance d'assermentation le 10 juin prochain, ainsi qu'une invitation à une séance d'information consacrée aux compétences et aux droits de proposition de la Municipalité et du Conseil Communal.

Ces 4 soirées organisées par les 3 communes seront animées par Mme Amélie Ramoni-Perret, juriste au Bureau des Affaires communales. La soirée à Rougemont est prévue le 9 septembre.

Le président annonce que 4 candidatures sont rentrées, suite à la mise au concours pour le poste de secrétaire du conseil.

Après délibération du bureau et un entretien, c'est Mme Nathalie Testa qui a été choisie pour ce poste.

En vue de la nouvelle législature, M. Morier informe les présidents des diverses commissions fixes, qu'ils seront contactés par le futur président du conseil, Thierry Gerber, afin de savoir quels sont les membres sortants et ceux qui accepteront un nouveau mandat.

Suite aux élections communales, le président félicite tous les élus présents ce soir, conseillers, municipaux et syndic. Ils donnent les dates des prochains conseils, qui seront : 10 juin assermentation et installation des nouveaux élus, 22 juin dernier conseil de la législature 2016-2021. 14 septembre, première séance de la nouvelle législature.

3) Communications de la Municipalité

André Reichenbach informe que les 3 syndicats se rencontrent le 28 avril et que la 5G est à l'ordre du jour.

Frédéric Blum : Plan directeur touristique des Alpes Vaudoises une séance d'information pour les Communes de Rougemont et Rossinière est prévue le 2 juin.

La Municipalité a travaillé ces derniers mois pour le chauffage à distance avec la société « Energia » qui proposait des modèles de leasing opérationnel. Cela signifie une reprise et un financement qui permettait de ne pas toucher au plafond d'endettement de la Commune. Cela semblait fort intéressant, toutefois dans les discussions, un groupe de travail a été créé au sein de la municipalité pour les négociations et assez rapidement des craintes ont été émises sur la sécurité des taux d'intérêt. Ce modèle de leasing opérationnel est validé par la confédération et le canton via le service de l'énergie mais le problème est qu'il y a peu de sociétés actuellement qui proposent ces prestations et qui ont de l'expérience et des références dans ce domaine. La collaboration avec la société « Energia » a donc été stoppée.

La décharge de l'Ougette, le dossier avance puisque le 28 avril aura lieu la séance de Tribunal sur place.

30 à 40 personnes sont attendues entre le bureau du tribunal, les avocats et les bureaux spécialisés.

Sonia Lang annonce que le festival de musique « La Folia » pourra avoir lieu cette année du 20 au 24 mai en accord avec le canton. La limitation sera de 50 personnes dans l'église.

Annie Schwitzguébel elle, annonce que le système Gastrovert a fait son apparition à Rougemont. Ceci suite à une décision du périmètre de déchet du Pays d'Enhaut en collaboration avec la Satom.

Un est installé à la déchetterie de la gare et l'autre à proximité du bâtiment du groupement forestier. Des ajustements quant aux emplacements pourront être faits selon le succès de ce tri. Le site est consultable : www.gastrovert.ch

L'appartement Est du collège a été reloué suite au départ de M. Fallet.

Les portes du collège ont été changées suite au préavis 08/2020 et lors de ces travaux, en faisant une petite réparation au podium, l'entreprise a trouvé une bouteille fermée avec de la cire, datée de 1945, avec des messages à l'intérieur.

Cette dernière n'a pas encore été ouverte. Cela se fera en présence de l'entreprise qui l'a trouvée et la municipalité prépare quelque chose afin de pouvoir mettre cela en consultation.

Mesure sur la conduite d'eau et la parcelle attenante, un premier rendez-vous de chantier a eu lieu et les travaux vont pouvoir commencer.

4) Demande de crédit complémentaire pour PA Communal

M. Marcel Moratti membre du conseil et scrutateur quitte la salle, le scrutateur remplaçant, Pascal Jaquet prend sa place.

La Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 485'000.- pour poursuivre l'établissement du plan d'affectation Communal. Le montant sollicité se divise en 2 points :

- Montants liés aux prestations effectuées jusqu'à ce jour pour un montant de CHF 360'867,75
- Un crédit complémentaire de CHF 124'132.25 liés aux prestations à effectuer après la mise à l'enquête.

De 2004 à 2015, quatre demandes de crédit pour l'établissement du PACom ont été soumises au Conseil et ils ont tous été acceptés.

Depuis 2016 plus rien. En 5 ans les coûts liés à ce dernier ont explosé, et la commune se retrouve avec un dépassement de crédit de CHF 360'867,75 sur le montant des crédits votés de CHF 336'000.- Ce dépassement, visible dans les comptes 2019 a, a été dépensé par la commune via les frais de fonctionnement.

En 2018 la Municipalité tire la sonnette d'alarme quant à ce dépassement, mais il lui faudra jusqu'à ce jour pour présenter les chiffres au Conseil.

Selon la commission d'urbanisme, en charge de ce préavis, c'est une erreur flagrante de procédure.

Elle regrette que la commission de gestion, avec l'aide de la Municipalité n'aient pas mis en avant ce dépassement lors de la présentation des comptes 2019.

Depuis 2016 plus aucune demande de crédit n'est parvenue au Conseil, alors que le dossier subissait plusieurs modifications dues aux changements des directives cantonales.

La commission est forcée de constater que la Municipalité avec ce préavis met le Conseil une fois de plus devant le fait accompli et déplore cette situation.

Pour la demande de crédit complémentaire de CHF 124'132,25 la commission approuve cette demande.

Le dossier avance bien, il a passé la barre de la mise à l'enquête et il est en phase de traitement des oppositions, un projet de levées des oppositions sera soumis au Conseil pour votation et s'il est accepté, le dossier sera transmis au Canton pour validation.

Le plan d'affectation de notre Commune n'est toujours pas validé mais les démarches sont à bout touchant.

Notre Commune est dans les premières du Canton à être si avancée avec ce plan, ce qui lui permet d'espérer une validation cantonale des surfaces constructibles excédentaires.

Cependant la commission prie la Municipalité de gérer les coûts de ce dossier avec intelligence et parcimonie. Elle demande également de prévoir dans les futurs budgets, un fond de réserve annuel, pour l'adaptation continue que va demander ce plan.

Suite à la lecture de ce rapport, Frédéric Blum, municipal en charge du dossier amène un complément d'information en faisant l'historique de ce dernier soit de 2004 à ce jour et en expliquant les réflexions de la Municipalité.

Mme Graf demande une explication du point no 4 du préavis, explication qui lui est fournie par M. Blum.

M. Barbey souhaite connaître le montant maximum que la Municipalité peut utiliser sans l'autorisation du Conseil.

M. Reichenbach répond que le dépassement autorisé par rapport au budget est de CHF 50'000.- par année.

La parole n'étant plus demandée le préavis est passé au vote :

- Octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 360'867,75 et accepté par 22 oui, 1 non et 3 abstentions
- Octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 124'132,25 est accepté par 23 oui et 3 abstentions

5) Demande de crédit pour la réalisation du sentier didactique dans la forêt des Arses

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 137'000.- pour réaliser un sentier didactique dans la forêt des Arses. Elle se base pour ce faire sur un avant-projet, établi par M. Yolán Aubert, pour son travail de diplôme de garde-forestier.

Parmi les nombreux joyaux naturels de notre commune, la forêt des Arses, par sa beauté et par les bois d'une qualité unique qu'elle produit est certainement un lieu exceptionnel qui mérite une haute mise en valeur.

Les sentiers didactiques sont utiles et à la mode.

Du point de vue du financement une subvention de CHF 40'000.- du fond d'équipement touristique (PERET) est acquise. Une subvention a été demandée dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique qui pourra aller jusqu'à 55% du coût total, soit CHF 61'650.-

Le groupement Forestier s'est engagé à effectuer certains travaux à ses frais pour un montant de CHF 7'000.-.

La commission estime toutefois que les potentiels de financement de ce projet n'ont pas encore été suffisamment exploités, que ce soit par exemple par des participations de la loterie Romande, de Pro Handicap, des divers constructeurs du sentier, qui pourraient y poser leur logo, de la lutherie de Bâle qui achète les bois, des labels de certifications du bois, sans oublier les donatrices et donateurs privés. Elle estime également que la mobilité est une question dont il conviendra de prendre grand soin.

En ce qui concerne l'exploitation du sentier, afin de faire connaître notre commune loin à la ronde, et donner au sentier l'ampleur qu'il mérite, la commission estime qu'il faudra au moins une dizaine de visites guidées, accompagnées par année.

Il faudra que les panneaux didactiques soient aussi interactifs et formateurs que possible. Un formulaire d'évaluation devra être disponible en ligne ou sur place.

Suite à la lecture du rapport de la commission, Mme Schwitzguébel, municipale en charge du projet, précise qu'en ce qui concerne le financement d'autres pistes sont en train d'être exploitées.

M. Reihle n'est pas en opposition à ce projet mais se demande si financièrement il est opportun de le faire maintenant. Il se demande également si cela ne va pas provoquer une grande circulation, sachant que tout le monde ne sera pas disposé à monter à pied depuis le parking de la Videmanette.

M. Lenoir n'est pas forcément en accord avec le fait que le groupement forestier exécute des travaux gratuitement et se demande s'il ne serait pas judicieux d'engager un Ranger pour contrer les incivilités des gens.

M. Moratti trouve ce projet magnifique, ce qui le dérange, cet endroit est une zone de protection, cela porte bien son nom, on doit la protéger et il n'est pas judicieux d'y amener du monde.

Mme Schwitzguébel répond à tout cela en expliquant que c'est une forêt d'exception, qu'elle est particulière et que ce sentier ne pourrait pas se faire dans n'importe quelle forêt. Il y a des bois particuliers, cela s'harmonisera très bien avec la xylothèque qui est en développement. Tout a été conçu pour respecter l'endroit. Au niveau de la circulation il y est prévu de la mobilité douce, soit le téléphérique, soit une montée à pied. Les véhicules, selon elle, seront rares puisqu'il n'y aura pas de parking mais juste une place de dépôt pour penser aux personnes à mobilité réduite.

M. Blum explique que si le groupement forestier s'est engagé à faire des travaux à leur frais, c'est que ce sentier sera utilisé pour faire la promotion de la forêt du bois et la vulgarisation. Il sera utilisé par des professionnels.

M. Blatti et Mme Sieber estiment que l'on ne doit pas faire venir du monde sur la plus grande zone de captage des eaux. Mme Sieber précise que ce qui est rare doit être protégé et qu'il serait plus utile d'utiliser cette somme pour l'entretien des sentiers touristiques existants.

M. Oesch souhaite savoir si les différents services du canton ont approuvé ce projet.

Mme Schwitzguébel répond que le dossier est à l'examen préalable et la municipalité attend son retour.

Après ces nombreuses discussions le préavis est passé au vote et accepté par 12 oui, 10 non et 5 abstentions.

6) Demande de crédit pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts secteur « Le Crêt – Garage du Vanil »

Les réseaux d'eau et d'égouts de ce secteur sont vétustes et les conduites, datant de 1930, ne correspondent plus aux normes ECA en raison de leur diamètre sous-dimensionné. Par ailleurs, le secteur des Plans fonctionne actuellement en système unitaire et, de ce fait, lors d'orages ou de la fonte des neiges, ce processus surcharge le système et contribue à la pollution de la Sarine.

Il est prévu de mettre le secteur des Plans en séparatif. Dès lors, de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées seront créés afin de respecter les directives du PGEE. Le tracé a été étudié de façon à pouvoir reprendre les eaux des bâtiments existants et futurs. Lors de la réfection de la route cantonale, des collecteurs avaient été posés et le projet actuel prévoit de s'y raccorder. Par la même occasion, il est prévu de remplacer la conduite d'eau potable. La nouvelle vanne sera positionnée de façon à pouvoir, le moment venu, remplacer l'ancienne conduite du Crêt sans interrompre l'alimentation en eau des tronçons inférieurs et de conserver la borne hydrante 114 en service.

La Municipalité sollicite donc un crédit de CHF 800'000.- pour effectuer ces travaux.

Aucune question n'est posée suite à la lecture du rapport et le président passe au vote.

Ce dernier est accepté par 26 oui et 1 abstention.

7) Demande de crédit pour l'entretien des réseaux d'eau et d'égouts secteur « Chemin des Poses – Chemin des Coursions à la Cotze »

Certaines conduites se sont déjà rompues par le passé, occasionnant des dégâts et générant ainsi, après réparation, des remises en état onéreuses. De plus, le diamètre des conduites est sous-dimensionné et ne correspond plus aux exigences ECA. Par ailleurs, le chemin des Coursions fonctionne actuellement en système unitaire et, de ce fait, les eaux claires et usées sont mélangées et dirigées vers la STEP afin d'y être traitées. Lors d'orages ou de la fonte des neiges, ce processus surcharge le système et contribue de ce fait à la pollution de la Sarine.

Il est prévu de mettre le secteur des Coursions en séparatif. Dès lors, la conduite existante sera mise hors service et de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées seront créés. Ces derniers seront situés dans la route existante, permettant ainsi aux parcelles environnantes de s'y raccorder. Les grilles de la route seront également raccordées au nouveau collecteur d'eaux claires. Par la même occasion, la conduite d'eau potable du réseau d'eau sera remplacée. Pour terminer, les vannes seront positionnées de façon à faciliter la manœuvre du réseau, évitant ainsi les inconvénients lors des futurs arrêts d'eau.

M. Oesch demande si ces travaux sont vraiment prioritaires, car il est très étonné que rien ne se fasse au village (Hôtel de Ville).

En quelques minutes, c'est la somme de CHF 1'500'000.- qui vient d'être votée.

Il demande que pour la suite, un plan d'investissement soit fait pour ce genre de travaux.

M. Turrian répond qu'un plan directeur va être établi.

Lors de la votation, ce dernier est accepté à l'unanimité.

8) Divers et propositions individuelles

M. Reihle souhaite savoir sur quels critères les lieux de poses des containers pour les déchets verts ont été choisis.

Mme Schwitzguébel répond que c'était un essai, car ces lieux ont été conseillés par la Satom. Leur idée étant de ne pas les placer dans les déchetteries afin d'éviter qu'ils ne se remplissent trop rapidement.

Celui de Rougemont a déjà été déplacé, par contre celui de Flendruz reste au même endroit encore quelques semaines, afin d'avoir une idée s'il est bien choisi. Elle avoue qu'à ce jour il n'a pas grand succès.

M. Barbey informe que PERET a organisé un sondage participatif sur la numérisation au Pays d'Enhaut. Il pense aux personnes qui font du télétravail et souhaiterait qu'une amélioration soit faite au niveau des lignes internet.

M. Blum répond que la Municipalité a été contactée il y a quelques mois par Swisscom afin de voir ce qui avait été fait au niveau du réseau de la fibre optique sur la commune.

Il en est sorti que le village de Rougemont était bien équipé et qu'une extension sera prévue pour Flendruz.

M. Blatti encourage la commune à être proactif vis-à-vis de Swisscom.

M. Schwitzguébel a remarqué que le Skibus est bien utilisé par les habitants et les hôtes du village et comme le contrat avec la BDG prenait fin ce printemps il demande si quelque chose est prévu pour les hivers à venir. Ceci étant bien entendu dans le but de limiter les émissions de CO2.

M. Reichenbach répond que rien n'a été prévu, car après avoir contacté plusieurs entreprises régionales, le coût de la facture sera bien plus élevé que les CHF 22'000.- payés jusqu'à ce jour.

M. Oesch déplore la fréquentation toujours plus importante dans la vallée de la Manche, ce qui implique passablement de parcage sauvage. Il demande s'il ne serait pas possible d'envisager une place de parc, telle que celle faite à Rossinière en dessous de la cabane de Ratevel.

Mme Graf appuie la proposition et songe à un bus navette.

M. Reichenbach prend note de la proposition à M. Oesch mais tient à préciser qu'un bus navette coûte CHF 1'000.-/jour.

M. Lenoir est désolé de constater que la route de Derrière Lé Né à Flendruz refaite à l'automne a été massacrée par les déneigeurs.

M. Turrian répond qu'un état des lieux sera fait et que les déneigeurs seront contactés si besoin est.

Mme Graf annonce que cette année la course Rougemont-Videmanette aura lieu sous forme de challenge du 11 juillet au 22 août, et encourage chacun à se lancer puisqu'elle peut être faite également en Nordic Walking ou par équipes. L'inscription se fera en ligne et le dossard sera distribué à la caisse du téléphérique. Elle sera couronnée par un prix souvenir, un ticket gratuit pour la descente et un rabais de 50% pour les accompagnants.

Mme Yersin a été très étonnée de trouver de la munition non utilisée, ainsi que beaucoup de déchets dans la terre qui a été déposée au village à Flendruz pour les finitions des travaux de la route. Elle demande d'où vient cette terre.

M. Turrian se renseignera.

M. Barbey a remarqué que le panneau d'information sur la place de l'église n'est plus à jour.

M. Reichenbach informe que ce panneau est propriété du ski-club et non pas de la Commune. Il fera un courrier à la société.

Mme Yersin déplore l'anarchie quant au tri des déchets à la déchetterie du village de Flendruz.

Mme Schwitzguébel informe que le problème est identique à Rougemont et qu'à ce jour aucune solution n'a été trouvée pour y remédier.

Elle songe à faire un communiqué via le journal local ou un tout ménage.

M. Barbey se réjouit de voir ce que contient la bouteille trouvée au collège et se demande si à ce jour nous ne pourrions pas en faire une nouvelle.

Mme Schwitzguébel répond que l'idée à germer et qu'une place est prévue. Mais cela sera rediscuté. En écoutant la séance de ce soir, où il a beaucoup été question de surveillance d'endroit (La manche, les déchetteries, etc...) M. Barbey se demande ce qu'il advient du garde champêtre et de son cahier des charges, dans un esprit de prévention.

M. Reichenbach répond qu'effectivement nous avons un surveillant avec un cahier des charges bien défini mais qu'actuellement il est dévoué à certaines tâches bien précises et pense que ce n'est pas possible. Il faudrait engager un auxiliaire.

Le président met un peu d'humour pour cette fin de séance en imaginant le chauffeur du bus qui devrait faire la police...afin de résoudre tout ce qui a été dit ce soir.

Il est 22 heures 20 lorsque M. Morier clôt cette séance dans la bonne humeur.

Flendruz, le 12 mai 2021

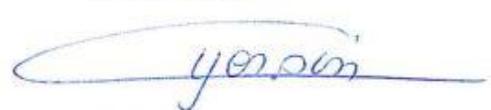
Le Président :



Cédric Morier



La secrétaire :



Christine Yersin